

Rénovation et malfaçon : l'assurance protection juridique peut vous aider

Il y a quelques années, Marie-Claude Jacques et son conjoint ont été obligés de réaliser de gros travaux dans la salle de bain principale. « Cela ne nous arrangeait pas du tout, car nous avons trois enfants en bas âge! » Malheureusement, l'entrepreneur qui leur a été recommandé a mal fait le travail. Peu de temps après la fin des travaux, ils ont réalisé que des tuyaux coulaient.

L'entrepreneur a refusé de reconnaître ses torts et l'expert en sinistre a appris au jeune couple que le coût des corrections des malfaçons ne sont jamais couvertes par les contrats d'assurance habitation. En effet, l'assurance paie pour les dommages directs causés aux biens de l'assuré et non pour corriger les malfaçons (vice de fabrication). La découverte des malfaçons a donc obligé le jeune couple à intenter un recours contre l'entrepreneur pour l'obliger à respecter ses obligations contractuelles et légales.

« Nous étions complètement dépassés par les événements. Grâce à mon assurance juridique, j'ai pu mandater un avocat qui a discuté directement avec les avocats de l'entrepreneur. Ils sont parvenus à une entente à l'amiable, se rappelle madame Jacques. Sans l'assurance juridique, je ne sais pas comment on aurait fait pour s'en sortir. »

L'assurance protection juridique : un petit investissement très rentable

L'assurance protection juridique vous donnera les moyens financiers de vous faire assister par un avocat ou de régler le trouble lié à un événement semblable à celui qu'ont vécu Marie-Claude et son conjoint. Par exemple, l'avocat pourrait envoyer une mise en demeure à votre entrepreneur pour l'aviser des problèmes vécus et lui donner un délai raisonnable pour y remédier. L'intervention de l'avocat pourrait permettre d'arriver à une entente à l'amiable et ainsi éviter un procès long et coûteux !

Pour environ 1 \$ par semaine, l'assurance protection juridique est le complément idéal (et rassurant!) de votre assurance habitation.